



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023

Comité
Bretagne

**vivea** Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du **Vivant**

SOMMAIRE

6

Les projets de développement

Bien Vivre Son Travail : Être acteur de son épanouissement.
Saisir l'opportunité du marché carbone pour son entreprise.
Sécurisation des entreprises
Étude transmission

12

Conseils et échanges avec nos partenaires

Séminaire des élus
Accompagnement individualisé
Certiphyto et Bien Être Animal

16

Activité formation et partenaires

Activité formation 2023
Draaf Bretagne
La Coopération Agricole Ouest



ÉDITO

L'année 2023 a vu son activité progresser grâce aux formations obligatoires sur le bien-être animal : + 19% par rapport à 2022. En Bretagne, terre d'élevage, près de 2900 éleveurs de porcs ou de volailles ont ainsi été formés sur cette thématique. Le taux d'accès à 28 % progresse de presque 4 points confirmant le dynamisme de la région et la bonne utilisation de la collecte pour former les contributrices et les contributeurs.

Cependant, les nouveaux projets émergent lentement et laissent des possibilités de financement intéressantes :

- « le marché carbone » : il s'agit peut-être d'un manque de maturité du marché carbone,
- « Bien vivre son travail » : ces formations méritent d'être mieux connues.

Le thème « La sécurisation des entreprises a déclenché davantage d'offres mais dans des volumes qui restent modestes. Nos objectifs du comité pourraient être encore plus connus pour satisfaire davantage de contributeurs.

Nous réaffirmons que la formation reste un levier important pour aider aux meilleurs choix des agriculteurs sur leur entreprise en limitant les risques d'erreur. Nous rappelons que les organisations agricoles peuvent aussi continuer de promouvoir l'intérêt de se former tout au long de la vie auprès de leurs adhérents et clients agriculteurs sur les projets et les formations en général.

Nous encourageons les organismes de formation à s'appuyer sur des modalités de formations variées comme les formations mixtes digitales (FMD). Des webinaires seront proposés par l'équipe technique sur ce sujet. Les accompagnements individualisés qui permettent de travailler une problématique spécifique à sa ferme ont démarré en 2023. Les premiers retours sont très positifs et encourageants pour déposer de nouvelles demandes de référencement de formateurs. Enfin, depuis le début 2024, il est possible de déposer des formations d'une durée inférieure à 7 heures, ce qui correspond à un besoin identifié sur le terrain et demandé par les organismes de formation.

Ces évolutions des modalités pédagogiques permettent d'offrir aux contributrices et contributeurs VIVEA des formations plus proches de leurs besoins et de rendre possible de nouvelles habitudes de formation. Avec toutes ces évolutions encore plus d'agriculteurs auront envie d'aller en formation tout au long de l'année.

Franck Pellerin
Président du comité régional Bretagne

ORGANISATION

Une équipe d'élus mandatés
au comité régional Bretagne

Des organisations syndicales agricoles représentatives

FRSEA

Franck PELLERIN (*président*) Véronique GROT - Jean-Paul RIAULT

1 siège restant à désigner

suppléant : 1 siège restant à désigner

JA

Jérémy CHOQUET

Charles FOSSE - Yann LE GAC

suppléant : 1 siège restant à désigner

CONFEDERATION PAYSANNE

Maud CLOAREC

suppléant : 1 siège restant à désigner

COORDINATION RURALE

Sylvie PERRON - 1 siège restant à désigner

suppléant : 1 siège restant à désigner

Des organisations agricoles à vocation générale

APCA

Patrick LAMY - François KERSCAVEN

Sylvie ROUDAUT

Sébastien ROUAULT (suppléant)

CNMCCA

Valérie LOUAZON – Thomas COUEPEL

1 siège restant à désigner

Catherine JARNO (suppléante)

Des représentants départementaux

Jean-Pierre VALLAIS (56)

suppléant : Thibault LE MASLE

Nadine PLUSQUELLEC (29)

suppléant : 1 siège restant à désigner

Philippe CHERDEL (22)

suppléant : François BOILLET

Freddy FAUCHEUX (35)

suppléante : Elodie FORGET

L'équipe technique de la délégation Ouest

Bernadette VERDIER, Déléguée VIVEA Ouest

Cécile DELIN, Conseillère Côtes d'Armor, Finistère et Ille et Vilaine

Tel : 06 77 80 31 38 / mail : c.delin@vivea.fr

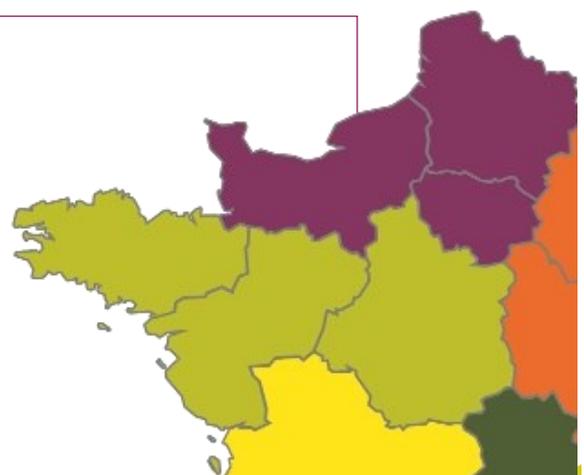
Chrystelle LEFEUVRE, Conseillère Morbihan

Tel : 06 75 66 49 39 / mail : c.lefeuvre@vivea.fr

Nathalie SIMO, Assistante

contactouest@vivea.fr

Tel : 02 41 21 11 34



Les projets de développement



- ▶ **AOS BIEN VIVRE SON TRAVAIL : ÊTRE ACTEUR DE SON ÉPANOUISSEMENT**
- ▶ **AOS SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU MARCHÉ CARBONE POUR SON ENTREPRISE**
- ▶ **AOS SÉCURISATION DES ENTREPRISES**
- ▶ **ÉTUDE TRANSMISSION**

Bien vivre son travail , Être acteur de son épanouissement



APPEL D'OFFRES EN BRETAGNE BIEN VIVRE SON TRAVAIL, ÊTRE ACTEUR DE SON ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL

Le sujet du bien-être au travail est plus que jamais devenu une préoccupation importante pour les agricultrices et agriculteurs. L'enjeu est de taille : un chef d'entreprise qui va bien est un chef d'entreprise épanoui, gage de pérennité de son entreprise, mais aussi lui permettant de faciliter la mise en œuvre de projets et/ou la transmission de son entreprise.

Quel constat ?

Augmentation de la charge de travail, pression administrative et réglementaire, manque de rentabilité chronique sur certaines filières, événements climatiques impactant... : Le sujet du bien-être et de l'efficacité au travail est primordial pour les agriculteurs en recherche d'une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ils aspirent à être en phase avec leurs valeurs et leurs objectifs.

Lancé en février 2022, l'appel d'offres a été retravaillé courant 2023 dans le cadre de la simplification.

Les élus du COPIL ont décidé d'appliquer les règles de la simplification pour faciliter l'accès à cet appel d'offres. L'objectif étant de développer des formations qui traitent de l'articulation entre bien être et efficacité au travail pour ne pas perdre de vue la performance, la viabilité de l'entreprise mais aussi pour faciliter la mise en œuvre de projets et/ou de transmission.

Exit les 2 axes proposés initialement, les élus ont souhaité recentrer l'articulation des objectifs pour plus de lisibilité

- ▶ Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail
- ▶ Identifier ses difficultés et ses leviers d'actions au regard du bien-être et de l'efficacité au travail
- ▶ Définir des objectifs de progrès et déterminer les solutions envisageables en termes de bien-être et d'efficacité au travail et définir un plan d'action (obligatoire)
- ▶ En facultatif selon le profil du groupe : Mettre en œuvre des solutions pour améliorer l'efficacité et le bien-être au travail en prenant en compte ces deux domaines de façon simultanée.

Vous êtes intéressés par l'appel d'offres Bien-Vivre son travail ?

Une fiche de communication synthétique est à votre disposition ainsi que l'appel d'offres dans sa globalité en cliquant sur le lien ci-après : [Bien vivre son travail : Être acteur de son épanouissement professionnel](#)

Interview de Maryse Bougault, éleveuse de vaches laitières et de porcs (Côtes d'Armor) en GAEC

Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cette formation sur la thématique du « bien vivre son travail » avec Innoval ?

Nous sommes de plus en plus soumis à un stress important lié à nos activités et notamment les activités administratives qui nous prennent beaucoup de temps. Je sentais qu'il était important de travailler sur mon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et notamment la gestion du temps pour éviter d'arriver à des situations beaucoup plus critiques.

En quoi la formation a elle répondu à vos attentes ?

Avec des temps d'échanges de pratiques, d'expériences et de mises en situation par petits groupes en ateliers j'ai pu apprendre à mieux me connaître, avoir des pistes pour mieux communiquer avec mes associés et mes salariés et me rassurer sur des objectifs que je m'étais fixés en termes d'équilibre de vie. J'ai pris conscience qu'en gérant mieux mon stress et mon temps, je gagnerai en sérénité dans la conduite de mes activités professionnelles.

Suite à cette formation quelles actions pensez-vous mettre en œuvre au sein de votre exploitation ?

J'ai compris que pour être efficace dans mon travail il faut prendre soin de soi. Je vais continuer à travailler selon un planning précis d'organisation à la semaine, envisager peut-être un jour d'externaliser certaines tâches administratives et surtout garder une vie sociale en dehors du milieu agricole. D'ailleurs je dois vous quitter, ce soir c'est YOGA.

Chrystelle LEFEUVRE
Conseillère VIVEA Ouest

L'APPEL D'OFFRES : SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU MARCHÉ CARBONE POUR SON ENTREPRISE

Le marché carbone est en pleine construction et son fonctionnement est mal connu des agriculteurs. En Bretagne, terre d'élevage, le marché carbone représente une opportunité. En effet, si l'élevage est le principal pourvoyeur des Gaz à Effets de Serre (GES), il est aussi un des seuls secteurs à pouvoir stocker du carbone. De plus, les pratiques agricoles existantes permettent déjà de capter du carbone.

Forts de ces constats, les élus bretons ont donné 2 objectifs (identifiés par 2 volets), à cet Appel d'Offres, lancé en 2022 :



- ▶ Apporter les connaissances indispensables pour comprendre le marché carbone afin d'être capable de décider s'il est opportun de s'y engager.
- ▶ Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs techniques de production pour réduire les GES et capter du carbone en valorisant économiquement ces pratiques grâce au marché carbone.

En 2023, 5 actions ont été proposées. 3 concernaient le volet B et 2 le volet A. Les dépôts sont peu nombreux et seules 2 actions ont été réalisées.

Tout comme en 2022, les organismes de formation se sont donc peu mobilisés sur cet AOS et ont rencontré des difficultés de recrutement de stagiaires, reflétant ainsi les questions que posent encore le marché carbone :

- ▶ Des méthodes en cours de construction ce qui fait que toutes les productions ne sont pas concernées.
- ▶ Les 1ers paiements arrivés fin 2022 et qui ne donnent pas une bonne visibilité des revenus possibles.
- ▶ Des systèmes de productions déjà résilients qui n'ont aucune possibilité de valoriser leurs pratiques via le marché carbone.

Cette faible réalisation et les questions posées par le marché carbone ont incité les élus du comité régional à orienter leur réflexion sur la réduction de l'empreinte carbone, plutôt qu'uniquement sur le marché carbone. La connaissance du marché carbone ne sera sans doute pas abandonnée mais les leviers et changement de pratiques qui y sont associés seront davantage mis en avant. Pour les élus, c'est en effet bien l'amélioration des pratiques par rapport à l'empreinte carbone qu'il faut rechercher.

L'appel d'offres « Saisir l'opportunité du marché carbone pour son entreprise » se poursuivra donc en 2024 mais un nouvel appel d'offres devrait voir le jour en 2025 sur l'empreinte carbone.

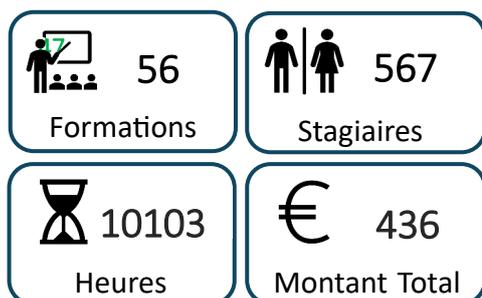
Cécile DELIN
Conseillère VIVEA Ouest

Un contexte en faveur d'un prolongement de l'appel d'offres

Fin 2023, les différents types de risques qui avaient déjà été identifiés à l'origine du 1er cahier des charges sont toujours bien d'actualité.

- ▶ Les risques économiques avec une volatilité accrue des prix d'achat (intrants, alimentation) et de vente (cours, demande des consommateurs en constante évolution avec des retournements de marché)
- ▶ Les risques climatiques avec des aléas traditionnels qui se multiplient sous l'effet des dérèglements climatiques (gel, sécheresse, excès d'eau...)
- ▶ Les risques environnementaux avec la montée en puissance des mesures de protection environnementales et les risques de pollution par un tiers
- ▶ Les risques liés à l'agrandissement des entreprises agricoles et les impacts sur le volet ressources humaines (augmentation du nombre d'associés et déficit voir impossibilité de recruter des salariés)
- ▶ Les risques liés à la pression sociétale et à la pression administrative et réglementaire sont également des risques toujours présents et à prendre en compte.

Fin 2023, les élus du Comité VIVEA Bretagne ont donc décidé de prolonger l'appel d'offres d'un an et de permettre aux organismes de formation de bénéficier de la démarche de simplification initiée par VIVEA national.



Bilan des 3 premières années de déploiement

6 organismes de formation ont déployé des formations dans le cadre de cet appel d'offres.

Son prolongement et sa simplification ont pour objectif de permettre à davantage de partenaires de s'en emparer pour proposer aux agriculteurs des formations adaptées à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Hiérarchiser les risques selon leur gravité et fréquence.
- ▶ Préciser et différencier les différents niveaux d'impacts (niveau de gravité).
- ▶ Prendre conscience de l'intérêt d'être précis sur le niveau de gravité et sur les biais de perception lié au vécu
- ▶ Distinguer le risque (calculable) de l'incertitude.
- ▶ Positionner les grands types de solutions et leurs impacts sur le risque initial ou sa perception en travaillant sur un plan d'actions.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Les méthodes pédagogiques devront être participatives. La comparaison des jugements des différents stagiaires permettant de différencier les risques et d'échanger sur leurs stratégies et les réponses possibles est à privilégier.
- ▶ La démarche devra articuler réflexions collectives et application plus individuelle en s'appuyant sur une méthodologie d'analyse des risques structurée. Le travail sur un exemple concret est incontournable.

À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : Du 15/03/2024 au 31/12/2024
- ▶ Publics : Contributeurs VIVEA Bretagne
- ▶ Durée de la formation : 14 heures minimum
- ▶ Prix d'achat plafond : 50€ TTC de l'heure stagiaire
- ▶ Prise en charge plafond : 45€ TTC de l'heure stagiaire
- ▶ La contribution stagiaire est possible jusqu'à 5€ TTC de l'heure stagiaire maximum.

Chrystelle LEFEUVRE
Conseillère VIVEA Ouest

LES FORMATIONS TRANSMISSION EN BRETAGNE : UNE ÉTUDE POUR FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE



Les enjeux de la transmission en Bretagne

En Bretagne, près de **54% des agriculteurs sont âgés de 50 ans et plus**. Comme ailleurs en France, l'enjeu autour du renouvellement des générations est de plus en plus crucial avec un nombre d'installations qui ne compense pas le nombre de départs : **1 agriculteur sur 3 n'est pas remplacé**. Dans ce contexte, la réalisation d'une étude sur les formations « transmission » s'est imposée pour mieux connaître l'offre financée par VIVEA et dégager des pistes d'actions afin d'améliorer le dispositif.

Les questions posées sur les formations transmission

Le nombre de formations transmission proposées en Bretagne et financées par VIVEA est significatif : **50 actions en 2022 (34 réalisées)**. Les thèmes couvrent l'ensemble des champs de la transmission : la retraite, le repreneur, le départ d'un associé, l'évaluation de son exploitation, les conséquences fiscales et sociales, les règles juridiques, le foncier...

L'étude menée en 2023 par 2 consultantes du réseau AITIK a eu pour objectif de faire le bilan de l'offre formation transmission, d'examiner les conditions de réussite d'une transmission réussie, d'identifier les besoins en compétences des cédants non couverts ou mal couverts et de repérer les formations à adapter, créer afin de répondre à ces besoins.

Après une analyse des formations, les consultantes ont mené des entretiens avec des stagiaires, des organismes de formation, des partenaires du réseau transmission breton pour collecter les données. Une séquence de réflexion avec les organismes de formation a complété ce travail.

Résultats et préconisations

L'offre de formation s'avère très complète et répond aux besoins des stagiaires mais elle s'adresse principalement à des personnes proches de la retraite. Les personnes en reconversion, subie ou choisie, ne participent pas à ces formations. Une des pistes serait donc de mobiliser ces personnes sur les formations transmission et, pourquoi pas, de compléter l'offre de formation déjà existante en Bretagne sur la poursuite d'activité questionnée par des problèmes économiques, de santé ou simplement un désir de changer de métier.

Un autre point important est l'anticipation. Il n'existe pas à proprement parler de formation sur la 2ème partie de carrière, environ 10 ans avant le départ à la retraite. Ce type de formation aborderait les choix stratégiques en lien avec la transmission, l'évolutivité de son système de production ou encore la qualité de vie au travail.

Enfin, les formations proposées doivent s'inscrire dans un parcours à étapes. A 10 ans comme pour l'anticipation, puis à 5 ans pour des points plus concrets comme l'aspect psychologique de l'arrêt de son activité, du départ à la retraite ou encore pour affiner son projet : céder ou bien transmettre pour installer.

A partir de ces préconisations, les élus bretons ont décidé de renforcer la communication auprès des contributeurs et contributrices de plus de 50 ans. L'objectif est de faire connaître l'offre transmission mais aussi toutes les formations qui ont un lien avec les points soulevés par l'étude : les choix stratégiques et les investissements en 2ème partie de carrière, la qualité de vie au travail, le questionnement sur sa carrière professionnelle. Tous ces sujets pourraient constituer un parcours de formation qui permettra d'anticiper la transmission de son entreprise agricole.

Cécile DELIN
Conseillère VIVEA Ouest



“ Certaines coopératives ont mis en place une mission installation-transmission qui constitue une ressource sur laquelle un futur cédant peut s'appuyer pour gérer sa transmission.

C'est pour offrir une approche plus globale « à 360° » que le poste de Sylvie a été créé : « Les exploitants vers la fin de leur carrière se questionnent sur les investissements, la stratégie, la valeur de leur exploitation. Anticiper permet d'enlever du stress, de s'assurer que les outils restent performants jusqu'à la fin (mise aux normes, biosécurité...) ».

Sylvie rencontre une trentaine d'adhérents par an. Le rendez-vous de 3 heures dresse les étapes de la transmission, un diagnostic des points forts et faibles du site et la rédaction d'une offre de vente de la ferme. Un suivi est proposé.

Les formations transmission font partie des ressources que suggère Sylvie : « la formation est un pas de côté qui permet des échanges entre pairs sur un sujet difficile à aborder avec ses voisins agriculteurs. Elle objective la transmission et favorise une posture positive lors des échanges avec les repreneurs. Cela permet aussi de se projeter sur ce que l'on souhaite faire après. Les dimensions psychologique et physiologique sont importantes, c'est un réel changement de rythme.

Sylvie CHAPIN

Coordinatrice installation transmission chez Le Guessant



“ Alain a suivi, 2 ans avant de cesser son activité, une formation de 7 heures traitant de l'estimation de la valeur économique de sa ferme. « J'ai choisi cette formation car je voulais comprendre l'estimation réalisée par la Chambre d'agriculture et, dans les discussions avec le repreneur, pouvoir argumenter. »

Pour Alain, « Chaque cas est particulier et c'est bien de voir les autres situations et donc des problématiques auxquelles on n'avait pas pensé, le groupe et la formation le permettent ».

Selon Alain, « Il faut anticiper mais on ne sait pas toujours de manière précise l'état de son entreprise au moment de la transmission. Il peut y avoir des modifications du foncier. On ne connaît pas non plus le repreneur ». C'est pourquoi certaines formations ne peuvent être réalisées trop tôt par rapport à la transmission. Des sujets semblent néanmoins incontournables pour aborder la transmission : la fiscalité et le foncier.

Et de conclure : se former à l'ensemble des problématiques tout au long de sa carrière pour ne pas se retrouver au pied du mur le jour de sa transmission.

Alain LE BELLAC

Eleveur laitier (50 vaches laitières, 90 hectares) élu VIVEA et stagiaire formation transmission



Les conseils et échanges avec nos partenaires

- ▶ **SÉMINAIRE DES ÉLUS DE LA DÉLÉGATION OUEST**
- ▶ **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ**
- ▶ **BILAN CERTIPHYTO ET BIEN ÊTRE ANIMAL**

SÉMINAIRE DES ÉLUS DE LA DÉLÉGATION OUEST : UN RENDEZ-VOUS CONSTRUCTIF ENTRE CONVIVIALITÉ ET ENJEUX MAJEURS

Pour rompre le rythme des activités quotidiennes, il est essentiel de prendre le temps de se poser, de réfléchir et d'échanger. C'est dans cette optique que les élus des 3 régions de la délégation ont souhaité organiser un séminaire. Après l'émergence du projet en novembre 2022, la définition des thématiques au printemps, le Séminaire des élus de la délégation Ouest s'est tenu les 28 et 29 novembre 2023, au Relais de Misengrain à Noyant la Gravoyère. Un événement qui a réuni 16 élus autour de thématiques cruciales pour l'avenir de nos comités et de nos régions.

Objectifs clairs, ambitions partagées

Dès le départ, les objectifs du séminaire étaient clairs : se connaître, anticiper le renouvellement des comités, maîtriser les techniques de communication persuasives, et se projeter dans l'avenir de la formation professionnelle. Un programme dense, à l'image des enjeux qui nous attendent.

Échanges, partage et convivialité au menu

Le séminaire a débuté en douceur avec un café d'accueil, propice aux échanges informels et aux premières rencontres. Les présentations ont rapidement enchaîné, rythmées par l'enthousiasme des trois présidents.

Convaincre et renouveler : des thématiques cruciales

Cécile DELIN a animé la séance « persuader avec honnêteté ». Entre apports, exercices de mise en situation et réflexions sur nos actions futures, chacun a pu repartir avec une boîte à outils bien garnie pour convaincre ses futurs interlocuteurs.

Puis, Chrystelle LEFEUVRE et Morgane HUSSON ont abordé le sujet du renouvellement des élus. Comment éviter les écueils, les pièges qui pourraient entraver notre action ? Des parades efficaces et des idées innovantes ont été évoquées, témoignant de la richesse de nos échanges.

Regards vers l'avenir : la formation professionnelle en lumière

Le lendemain matin, Mathieu BAUER nous a guidés à travers un panorama des innovations pédagogiques pour la formation professionnelle de demain. Les échanges ont permis d'identifier les innovations les plus prometteuses, ou audacieuses...

Évaluation constructive et perspectives prometteuses

Enfin, une évaluation franche mais constructive a clôturé notre séminaire. Entre points positifs relevés et pistes d'amélioration suggérées, chacun a pu exprimer librement son ressenti. Les propositions furent déjà pour rendre nos futurs rendez-vous encore plus riches et dynamiques.

Conclusion : Ensemble vers de nouveaux horizons

En somme, ce Séminaire des élus de la délégation Ouest aura été le reflet de notre engagement commun pour l'avenir de nos comités et de nos régions. Entre convivialité, échanges fructueux et réflexions stratégiques, nous avons jeté les bases solides d'une collaboration renforcée et porteuse d'avenir.



Morgane HUSSON
Conseillère VIVEA Ouest

Accompagnement individualisé

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ : UN DÉPLOIEMENT RÉUSSI

Depuis son lancement le 1^{er} janvier 2023, l'accompagnement individualisé a cohabité avec le transfert des acquis. Cette nouvelle modalité est déjà un succès en Délégation Ouest. Avec **107 formateurs référencés**, **187 bénéficiaires**, **26 demandes de financement** et **14 organismes de formation** mobilisés, la Délégation Ouest se hisse au premier rang dans la mise en place de cette nouvelle modalité individuelle.

Un parcours à forte valeur ajoutée

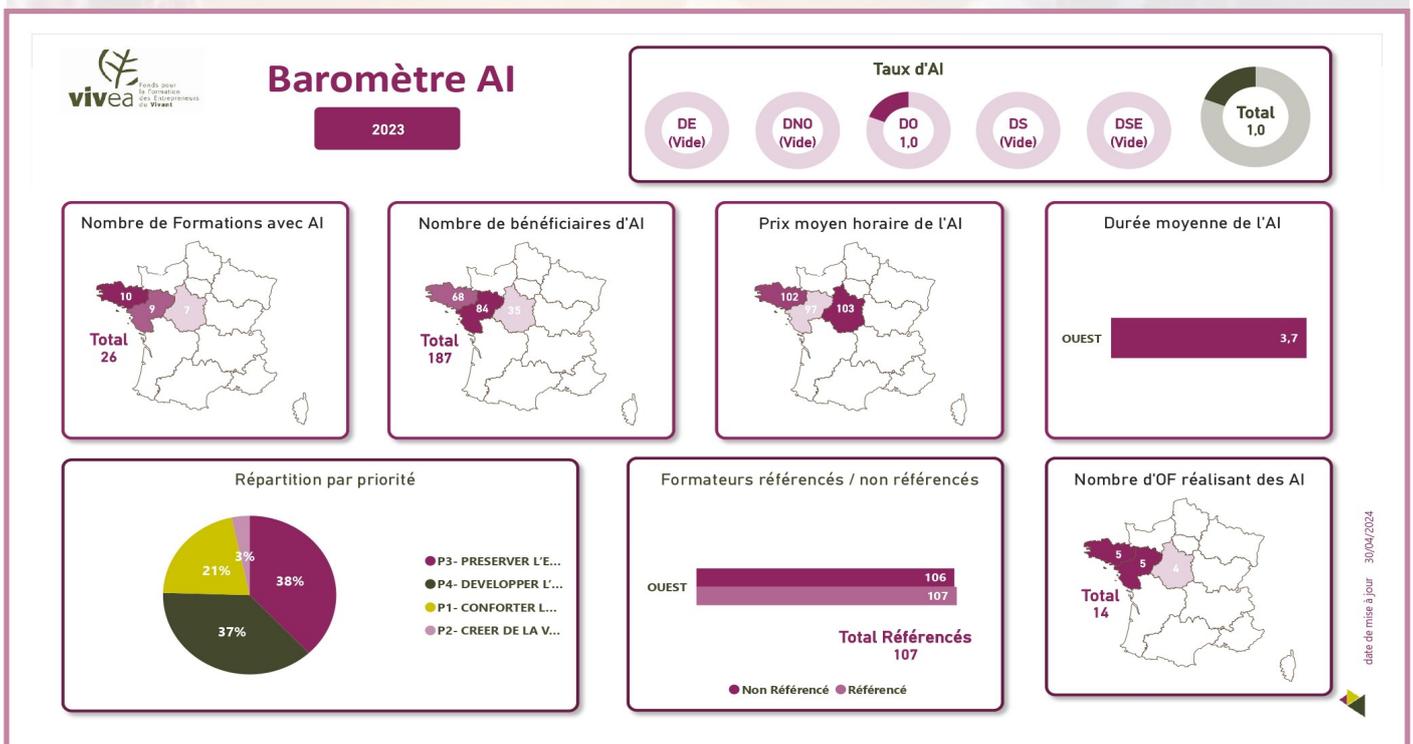
Personnaliser le parcours pédagogique pour renforcer son efficacité et son attractivité tel est l'objectif de l'accompagnement individualisé.

Cette modalité s'inscrit dans un parcours de formation comprenant des temps de formation collective et un temps individualisé pour répondre à la problématique professionnelle de chaque stagiaire en lien avec la thématique de la formation.

Proposer l'accompagnement individualisé

Vos conseillers restent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle modalité. Vous pouvez également consulter le [guide des modalités](#).

L'accompagnement individualisé a intégralement remplacé le transfert des acquis le 1^{er} janvier 2024.



Morgane Husson
Conseiller VIVEA Ouest

TABLEAU DE BORD DES FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les formations renouvellement certiphyto repartent à la hausse en 2023 dans les 3 régions de la délégation Ouest

Nombre de stagiaires formations renouvellement certiphyto de 7h

ANNEE	Bretagne	Centre Val de Loire	Pays de la Loire
2019	248	84	295
2020	2188	2442	3054
2021	2800	2061	4236
2022	1575	579	1210
2023	1810	1007	1705



Formations labellisées bien-être animal : les taux de réalisation par filières depuis 2022 à fin 2023.

	Pays de la Loire		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	4 384	540	12%
Élevage d'autres animaux	1 070	84	8%
Élevage d'autres bovins et de buffles	5 288	479	9%
Élevage de vaches laitières	7 911	559	7%
Élevage de porcins	774	299	39%
Élevage de volailles	2 393	1 255	52%
Élevage d'ovins et de caprins	816	40	5%
Total pour filières élevage formées	23 557	3 259	14%

	Centre Val de Loire		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	1 147	65	6%
Élevage d'autres animaux	654	17	3%
Élevage d'autres bovins et de buffles	741	32	4%
Élevage de vaches laitières	326	22	7%
Élevage de porcins	84	18	21%
Élevage de volailles	288	115	40%
Élevage d'ovins et de caprins	529	11	2%
Total pour filières élevage formées	4 090	280	7%

	Bretagne		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	4 692	631	13%
Élevage d'autres animaux	815	14	2%
Élevage d'autres bovins et de buffles	1 644	117	7%
Élevage de vaches laitières	9 609	681	7%
Élevage de porcins	2 171	1 003	46%
Élevage de volailles	2 049	1 002	49%
Élevage de chevaux et d'autres équidés	494	2	0%
Élevage d'ovins et de caprins	420	19	5%
Total pour filières élevage formées	21 924	3 469	16%

Dans les 3 régions de la délégation Ouest, le taux d'accès aux formations labellisées bien-être animal est proche de **50% dans la filière volaille fin 2023**. Cette formation a aussi mobilisé des stagiaires dans les filières non soumises à l'obligation de désigner un référent bien-être animal.

Véronique MONTABRIE
Conseillère VIVEA Ouest

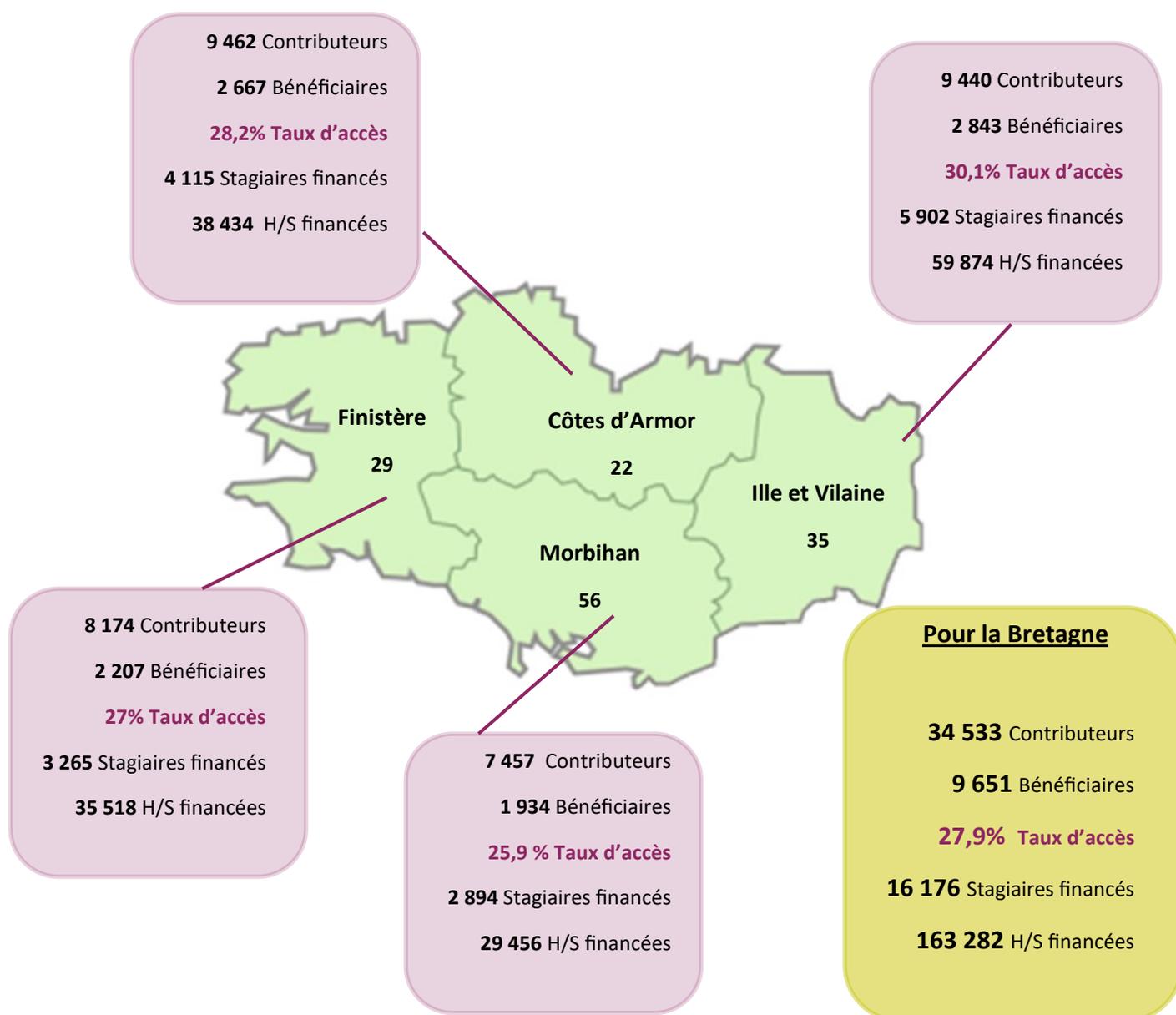


**Activité formation
et partenaires**

- ▶ **ACTIVITÉ FORMATION 2023 : Chiffres clés, accès à la formation, ...**
- ▶ **DRAAF BRETAGNE**
- ▶ **LA COOPERATION AGRICOLE OUEST**

LES CHIFFRES CLÉS

BRETAGNE



CHIFFRES CLÉS



2 306
formations



4 891 K€ montant total financé



10,5 heures
en moyenne



30,7€ prix moyen achat formation à l'heure stagiaire



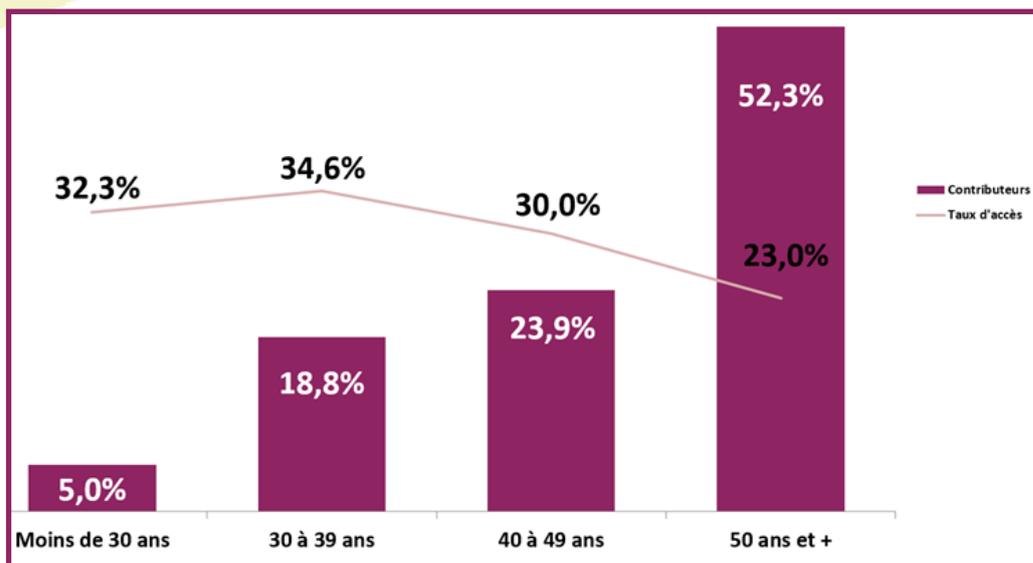
7,7 nombre moyen de stagiaires (formations collectives)

Chiffres clés	Côte d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de Contributeurs/trices	9 462	8 174	9 440	7 457	34 533
dont chefs d'exploitation	8 727	7 394	8 694	6 829	31 644
dont membres de la famille	253	207	225	195	880
dont aides familiaux	10	20	12	10	52
dont cotisants de solidarité	472	553	509	423	1 957
Nombre de Bénéficiaires (contributeur ayant suivi au moins 1 formation)	2 667	2 207	2 843	1 934	9 651
Taux d'accès à la formation	28,2 %	27 %	30,1 %	25,9%	27,9%
Nombre de Stagiaires (contributeur participant à 1 stage. Un même bénéficiaire peut donc être comptabilisé plusieurs fois comme stagiaire)	4 115	3 265	5 902	2 894	16 176
Nombre d'heures stagiaires financées	38 434	35 518	59 874	29 456	163 282

Nombre de dossiers réalisés	678	443	768	417	2 306
Durée moyenne en heures (formations collectives)	9,8	11,1	10,5	11,0	10,5
Prix moyen achat formation à l'heure stagiaire (formations collectives)	29 €	31,4 €	31,5€	30,9€	30,7 €
Nombre moyen de stagiaires (formations collectives)	7,7	7,4	8,3	7	7,7
Montant total financé (VIVEA et Cofinancements)	1 289 K€	984 K€	1 843 K€	775 K€	4 891 K€

ACCÈS A LA FORMATION

Par âge



Les plus de 50 ans représentent 52,3% des agriculteurs bretons. Cette tranche d'âge, la plus importante, est celle qui se forme le moins : 23% en légère augmentation par rapport à 2022 qui était à 18,3 %. Les moins de 30 ans pourtant peu disponibles a priori du fait d'une installation récente, parviennent à dégager du temps pour partir en formation pour 32,2 % d'entre eux (29% en 2022). Globalement les pourcentages sont supérieurs à ceux de 2022, cela reflète l'impact des formations Bien-être animal et plus généralement des formations obligatoires sur le taux d'accès.

Par activité

Activité principale	Total		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture de céréales ; cultures industrielles	15,8%	13,7%	24,2%
Elevage de bovins	32%	33,1%	28,9%
Viticulture	0,1%	0,1%	44,4%
Culture et élevage associés	13,6%	15,5%	31,9%
Elevage d'ovins, caprins et équidés	3%	2,3%	21,6%
Réalisation et entretien de plantations ornementales	6%	0,7%	3,1%
Culture de légumes ; maraîchage	6,9%	5,7%	22,8%
Culture fruitière	0,8%	0,8%	28,7%
Elevage de volailles	6,0%	9,2%	43,2%
Elevage d'autres animaux	2,5%	1,2%	12,9%
Services aux cultures productives	1,9%	1,2%	17,4%
Horticulture ; pépinières	1,3%	1,0%	20,4%
Elevage de porcins	6,1%	10,6%	48,6%
Exploitation forestière, Services forestiers, Sylviculture	0,5%	0%	1,8%
Divers	3,5%	5%	39,2%
Total	100%	100%	27,9%

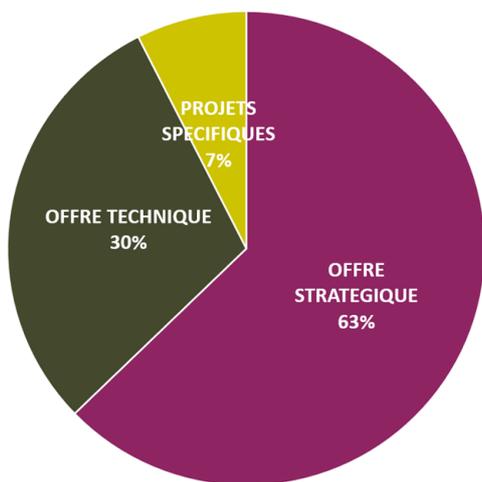
Les formations Bien-être animal, obligatoires pour les filières porc et volaille, ont bien soutenu l'activité formation en 2023. Ainsi, ces 2 filières présentent des taux d'accès à plus de 40% : 48,6 % pour les éleveurs porcins et 43,2 % pour les éleveurs de volailles. Grâce à ces formations, chaque élevage a maintenant un référent bien-être animal formé. Les éleveurs de bovins se sont bien mobilisés sur la formation avec un taux d'accès à 28,9%. Lorsque les élevages sont associés aux cultures, alors le taux d'accès approche 32%.

Certaines filières peinent toujours à mobiliser : la filière forestière et la filière paysage ont des taux d'accès à moins de 5%.

L'année 2023 se conclut avec un taux d'accès général à 27,9 % nettement supérieur au taux national à 21,7%.

ACCÈS A LA FORMATION

Répartition des montants financés par type d'offres

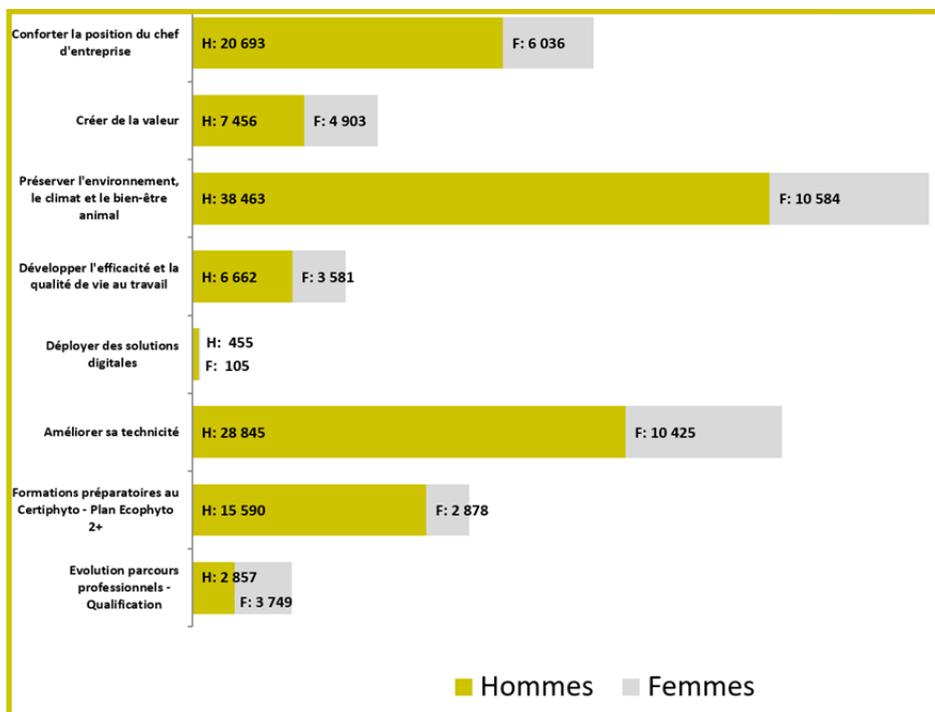


Offre technique : Ce sont toutes les formations relevant des priorités 6, 7 et 8. Cette offre représente presque 1/3 des montants financés, confirmant l'intérêt des agricultrices et des agriculteurs pour les sujets techniques.

Offre stratégique : Ce sont toutes les formations répondant aux priorités 1 à 5 du Plan Stratégique Triennal.

Projets spécifiques : Ce sont les Appels d'Offres Spécifiques régionaux et nationaux. En Bretagne, 3 appels d'offres sont en cours : la sécurisation des entreprises agricoles (depuis 2021), le marché carbone et bien vivre son travail, tous les 2 lancés en 2022.

Nombre d'heures stagiaires selon les thématiques du Plan Stratégique Triennal (hors certiphyto)



La répartition des heures de formation selon les thématiques du Plan Stratégique Triennal (PST) reste stable avec toujours les formations à caractère technique qui continuent d'attirer le plus les agriculteurs : 55 % de l'offre de formation hors certiphyto que ce soit sur les « Modes de production innovants » ou pour « Améliorer sa technicité ».

11 % des H/stag (comme en 2022) sont consacrées aux formations certiphyto alors que les formations stratégiques rencontrent un intérêt certain et continuent d'attirer avec 17% des h/stag.

PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA DRAAF BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT DES FORMATIONS MAEC 23-27.

Une nouvelle programmation MAEC surfaciques 23-27 a démarré en 2023 avec la DRAAF comme autorité de gestion.

Cette nouvelle programmation concernera environ 3 000 agriculteurs et est assortie d'une obligation de formation au cours des 2 premières années de l'engagement.



Nous avons donc travaillé avec la DRAAF Bretagne à l'élaboration d'un cahier des charges qui comprend 11 types de formations permettant de conforter le signataire dans le respect de la MAEC et sa mise en œuvre sur son entreprise agricole. Ces formations présentent un atout supplémentaire car elles constituent une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et en cela, à de nouvelles MAEC. C'est pourquoi elles sont ouvertes également à des non-signataires dans la limite de 30 % des participants.

Les thématiques de formation sont variées : autonomie fourragère, amélioration de la fertilisation azotée, réduction des pesticides, arboriculture, fertilité des sols, biodiversité et enjeux environnementaux sur un territoire. Elles répondent à au moins une des 4 contractualisation MAEC surfaciques : Herbivores, Eau, Sol-semis direct, Biodiversité ; sans s'y rattacher explicitement.

Une convention de co-financement entre la DRAAF Bretagne et VIVEA a donc été signée pour 2 ans. Au-delà de l'intervention financière de l'Etat, elle apporte un cadre à l'instruction des demandes par la DRAAF sur les aspects contenus des propositions des organismes de formation. VIVEA instruit les demandes de financement sur l'éligibilité et valide les accords de prise en charge comme pour les autres demandes.

Le dispositif prendra sa vitesse de croisière en 2024, 2023 ayant permis de tester le dispositif sur 4 actions pour 38 stagiaires.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA TROISIÈME CONVENTION ENTRE VIVEA ET LCAO

Cette 3ème convention, signée le 4 mai 2023, lors de l'Assemblée Générale de la LCAO, entend valoriser la formation comme moyen d'accompagnement de la stratégie des coopératives. Les collaborations entre LCAO et VIVEA vont s'accroître afin de promouvoir la valeur ajoutée du collectif en formation comme dynamique d'acquisition de compétences, d'échanges entre agriculteurs et d'aide à la décision.



Ainsi, un des principaux enjeux pour les coopératives comme pour le monde agricole est de renouveler les générations et donc leurs administrateurs. C'est pourquoi l'accompagnement des coopératives pour permettre l'acquisition des compétences de leurs élus à la gouvernance coopérative est un axe majeur de cette convention. Les formations Rochdale, Déficoop, et des formations de responsables internes aux coopératives seront financées par VIVEA comme celle des élus de territoires bâtie sur mesure pour Terrena.

Un autre enjeu est d'accompagner les chefs d'entreprises agricoles dans les grandes évolutions de l'agriculture tout en garantissant la viabilité économique des entreprises. Pour ce faire, l'accent sera mis sur les formations techniques, de pilotage stratégique et de management des exploitations visant leur sécurisation et la maîtrise des risques.

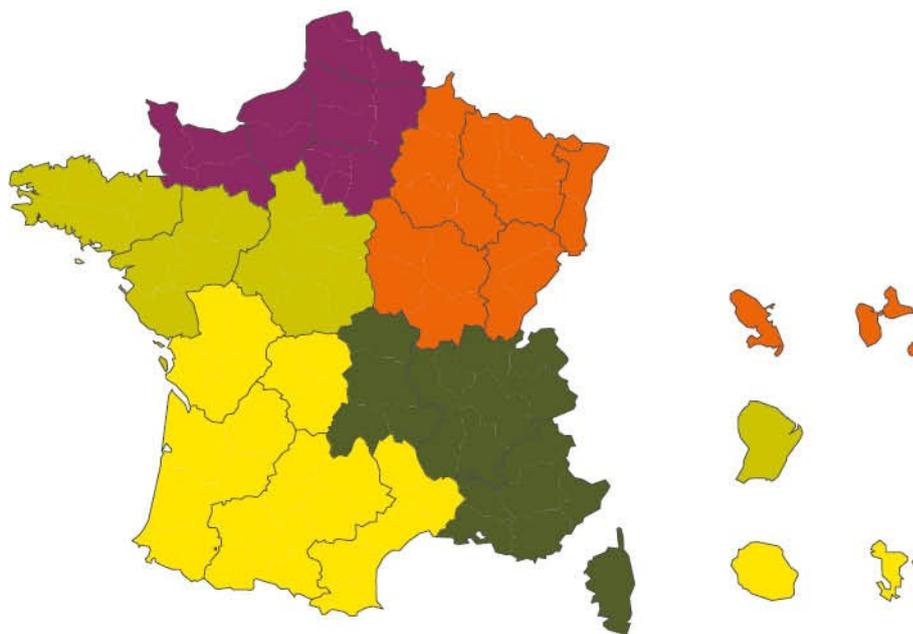
Le déploiement de ces actions s'appuiera sur les dispositifs locaux notamment les appels d'offres spécifiques. Les modalités de formation innovantes seront également mises en avant : formations mixtes digitales, accompagnement individualisé, format court.

Des actions seront proposées aux coopératives, notamment des webinaires thématiques et une journée/atelier « Quelle place de la formation dans nos coopératives pour accompagner nos adhérents ? » programmée pour mars 2025. Quant au 1er webinaire, il a eu lieu le 6 décembre 2023. Une dizaine de coopératives ont assisté à la présentation du cadre de financement de VIVEA, des offres d'accompagnement de VIVEA (offre de service prescripteurs) et de LCAO, de la formation des élus de territoires de Terrena et des possibilités pédagogiques telles que les FMD et les formats courts.

Enfin, cette nouvelle convention a été élargie à la Normandie, qui a rejoint LCAO à l'occasion de l'Assemblée Générale 2023, lors d'une séance de signatures fin janvier 2024.

VOS CONTACTS

vivea



NORD OUEST

516 rue Saint-Fuscien
80000 - Amiens
Tél. : 03 22 33 35 60
contactnordouest@vivea.fr

OUEST et GUYANE

9 rue André Brouard
49100 - Angers
Tél. : 02 41 21 11 34
contactouest@vivea.fr

SUD EST

Agrapôle
23 rue Jean Baldassini
69364 - Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 65 14 05
contactsudest@vivea.fr

SUD, LA RÉUNION et MAYOTTE

Immeuble Innopolis Bât-B
414 rue de la découverte
31670 - Labège
Tél. : 05 61 00 31 90
contactsud@vivea.fr

EST, MARTINIQUE et GUADELOUPE

12 rue de Franche-Comté
Valparc
Espace Valentin Est
25480 - École-Valentin
Tél. : 03 81 47 47 41
contactest@vivea.fr

SIÈGE SOCIAL

81 boulevard Berthier
75017 - Paris
Tél. : 01 56 33 29 00
contactsiege@vivea.fr

SIREN 440 656 247

Directrice de la publication : Bernadette VERDIER

Rédacteurs : Cécile DELIN, Chrystelle LEFEUVRE, Morgane HUSSON et

Véronique MONTABRIE



www.vivea.fr

